



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communauté de communes Tarn-Agout
Espace Ressources • Rond-Point de Gabor
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél. : 05.63.41.89.12 - Fax : 05.63.41.89.15
Mail : spanc@cc-tarnagout.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET AU FOSSE

(Rejet des eaux usées traitées d'une installation
d'assainissement non collectif)

Ce formulaire est à compléter et à signer par le demandeur (partie 1) et le propriétaire du fossé (partie 2)

PARTIE 1, LE DEMANDEUR

Les effluents rejetés correspondront aux normes autorisées, à savoir les concentrations maximales suivantes en sortie de traitement, calculées sur un échantillon moyen journalier de 30mg/L en matières en suspension (MES) et 35 mg/L pour la DBO5.

Je soussigné, M_____ , propriétaire du bien situé à
l'adresse suivante : _____
sur la commune de _____, sollicite pour mon compte
personnel :

L'autorisation de rejeter les eaux usées traitées de mon système d'assainissement individuel dans le milieu superficiel suivant :

- Fossé privé de _____
 Fossé mitoyen de _____

PARTIE 2, LE PROPRIÉTAIRE DU FOSSE

Je soussigné, M_____ , agissant en tant que propriétaire
et représentant du milieu superficiel concerné ci-dessus :

- donne mon ACCORD**
 donne mon ACCORD sous réserve de _____
 Refuse la présente demande

Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur :

Signature du propriétaire du fossé :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique qui a été régulièrement déclaré, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Elles sont utilisées exclusivement pour assurer le traitement de votre demande. Le délai de conservation des données s'élève à 4 ans. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif(s) légitime(s). Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site internet de la CNIL : cnil.fr
Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Communauté de communes TARN-AGOUT : dpd@maires81.asso.fr
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés ou que le dispositif d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.